

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée. Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire. N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication-contact@caf69.caf.fr Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#) Bonne lecture.

A L'ACTU

La Caf à la rencontre des étudiants

En début d'année, la Caf accompagne les étudiants qui effectuent leur rentrée universitaire en janvier. Elle intervient également auprès des lycéens et de leurs parents pour les informer, d'ores et déjà, sur les démarches liées à l'aide au logement étudiant. A ce titre, les conseillers de la Caf étaient présents sur les campus de Sciences Po Lyon (le 17 janvier) et de la Manufacture des Tabacs de Lyon III dans le cadre des journées de l'enseignement supérieur (les 24 et 25 janvier).



Plateforme de consultation citoyenne : les usagers invités à donner leur avis

Les Allocations familiales lancent leur toute nouvelle plateforme de consultation citoyenne : «La Caf à votre écoute» qui permettra aux usagers, à travers des sondages et des boîtes à idées, de faire remonter leurs avis, expériences et besoins sur de multiples sujets. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue et de co-conception des politiques publiques en collaboration étroite avec les allocataires. La première enquête porte sur les colonies de vacances et sera en ligne jusqu'au 26 février. [>> Lire la suite](#)



PRESTATIONS FAMILIALES

Pour le RSA et la prime d'activité, j'utilise le montant net social

Après son affichage progressif sur les bulletins de paie depuis juillet 2023, le montant net social apparaîtra sur les relevés de prestations pour les revenus de remplacement (pension de retraite, allocation chômage, indemnités journalières) courant 2024.

A partir du 1er février 2024 et en vue de faciliter les démarches, limiter les risques d'erreur et réduire le taux de non-recours, le montant net social doit être utilisé pour toutes les demandes et déclarations trimestrielles de ressources relatives au RSA et à la prime d'activité [>> Lire la suite.](#)



Webinaires partenaires : le calendrier du 1er semestre

En 2024, les webinaires partenaires de la Caf du Rhône reviennent avec de nouvelles thématiques. Après une année 2023 riche en nouveautés, nos experts Caf vous proposent, pour le premier semestre, deux nouvelles thématiques : « Accès aux droits : parcours RSA, déclarations trimestrielles avec le montant net social » et « Parcours séparation : démarches et droits ».

Conçus par des experts métiers Caf, les webinaires ont pour objectif de donner les clés pour mieux comprendre les démarches Caf et proposent un temps d'échange.

Consultez le nouveau calendrier semestriel, choisissez votre ou vos thématique(s) et inscrivez-vous à une ou plusieurs sessions parmi nos 11 dates [>> Lire la suite](#)



PARTENARIATS

Barème national 2024 des aides des Caf aux partenaires

La Caf accorde des subventions à ses partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles. Dans la continuité de la signature de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), le barème national 2024 des aides des Caf aux partenaires a été mis à jour et publié le 1er janvier [>> Lire la suite](#)



Pass' Colo, pour faciliter le départ en séjour collectif des enfants de 11 ans

Le Pass' Colo est un dispositif visant à favoriser le départ en colonies de vacances des enfants âgés de 11 ans. Selon le principe du tiers payant, cette aide d'un montant de 200 € à 350 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 500 € sera versée à l'organisateur du séjour. Les familles n'auront à payer que le solde restant à leur charge. Financé par l'Etat, la gestion du Pass' Colo est confiée à Vacaf et son lancement aura lieu en 2024.

ACTION SOCIALE

Les aides financières individuelles pour les familles en 2024

Le règlement intérieur d'action sociale (RIAS) 2024 détaille les aides financières individuelles et leurs conditions d'attribution visant à améliorer les conditions de vie des familles confrontées à des événements difficiles. Il sera consultable sur Caf.fr mi-février.

L'aide au temps libre (ou aides aux vacances Vacaf) figure parmi ces aides financières individuelles versées par la Caf. D'ici mi-février, les notifications de droits seront automatiquement déposées dans l'espace sécurisé Mon Compte (Caf.fr et application mobile) des familles bénéficiaires (quotient familial inférieur ou égal à 800 €).

Dès réception, elles pourront bénéficier d'un pourcentage de prise en charge des coûts de séjours vacances en famille ou de séjours des enfants en réservant directement sur le site Vacaf. Les enveloppes financières des aides au temps libre sont limitatives. C'est la raison pour laquelle il est conseillé d'inciter les familles à anticiper le plus possible leur projet vacances ou celui de leurs enfants.



PUBLICATION

Rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape)

Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), en partenariat avec plusieurs institutions productrices de statistiques publiques, l'Observatoire national de la petite enfance livre dans son rapport annuel, au format revisité, les dernières données disponibles sur les modes d'accueil des jeunes enfants. [>> Consulter le rapport](#)